

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 13 AVRIL 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-08

OBJET : Convention d'achat et de vente d'eau entre la régie Eau d'Excellence et RéNoC-Eau

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER.

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Santé Publique ;



CONSIDERANT qu'il existe des échanges d'eau entre les territoires de la régie Eau d'Excellence et celui de RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que les points de vente d'eau par Eau d'Excellence à RéNoC-Eau sont situés à Golconde et à Pointe d'Or se trouvent sur le réseau de distribution du réservoir de Boisvin, lui-même alimenté par la conduite de Belle-Eau-Cadeau appartenant au SIAEAG ;

CONSIDERANT que le point de vente d'eau par RéNoC-Eau à Eau d'excellence est situé à Bouliqui - Mare à Rose se trouve sur le réseau de distribution du réservoir de Port-Blanc situé au Gosier dans les Grands-Fonds, alimenté par le forage de Kancel et le piquage de Guiampo ;

CONSIDERANT que ces échanges d'eau comptabilisés par des compteurs posés sur le réseau, doivent faire l'objet d'une facturation entre gestionnaires ;

CONSIDERANT que certains branchements individuels desservent des clients de RéNoC-Eau ou d'Eau d'excellence sans qu'ils ne soient raccordés aux canalisations de leur gestionnaire respectif ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

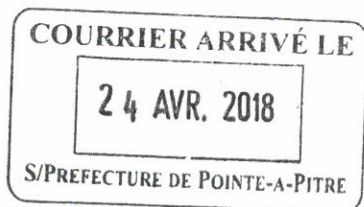
DECIDE

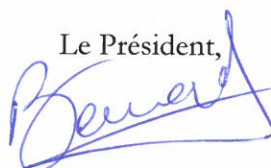
ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet de convention d'achat et de vente d'eau entre la régie Eau d'excellence et RéNoC-eau, présenté et placé en annexe de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : Le Président, le Directeur et l'Agent Comptable de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,



Le Président,

Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56